



CREDIJ

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES
CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EN DROIT ET
INSTITUTIONS JUDICIAIRES EN AFRIQUE



RECOUVRER SES CREANCES EN DROIT OHADA : TECHNIQUES, STRATEGIES ET CONSEILS PRATIQUES

Formation à l'intention du personnel des banques, des établissements financiers, des professions libérales juridiques, des services juridiques des entreprises et des institutions publiques

08 juillet 2015

Grand Hôtel Pullmann, Kinshasha



CONTEXTE

En intégrant tout dernièrement l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA), la République Démocratique du Congo (RDC) a fait le choix de rejoindre un vaste marché intégré à même de garantir la sécurité juridique et judiciaire des investissements et des activités économiques. Le pays espère ainsi attirer de nombreux investisseurs, notamment étrangers, souhaitant bénéficier d'un climat des affaires garantissant la sécurité et la modernité.

Mais rejoindre l'OHADA pour la République Démocratique du Congo c'est avant tout voir son paysage juridique et judiciaire bouleversé par de nouvelles normes et réglementations auxquelles il est indispensable que les professionnels du droit et des établissements bancaires et financiers soient formés.

Ainsi, pour sa première formation en République Démocratique du Congo, le CREDIJ a fait le choix de former les professionnels du droit sur le contentieux du recouvrement de créances et des voies d'exécution. En effet, cette matière est essentielle au développement économique des pays d'Afrique de l'Ouest car elle permet aux banques et établissements financiers la distribution de crédit. Le mot « *crédit* » vient du latin « *credere* » qui signifie « croire » ou « *faire confiance* ». Ainsi, les professionnels du crédit ne sont à même de fournir le crédit que s'ils ont une assurance suffisante de pouvoir récupérer les sommes d'argent prêtées en cas de déconfiture du débiteur.

L'entrée dans l'OHADA impose aux professionnels du droit tels que les avocats, les huissiers ou encore les notaires de République Démocratique du Congo mais également les professionnels des établissements bancaires et financiers de maîtriser l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Cet outil riche mais complexe gouverne aujourd'hui l'ensemble des règles permettant aux créanciers de recouvrer leurs créances en cas de non exécutions de leurs obligations par les débiteurs impécunieux

Le Professeur Joseph DJOGBNOU pratique le contentieux du recouvrement de créances et les voies d'exécution depuis de très nombreuses années. Il est l'auteur de deux éditions de « *L'exécution forcée en droit OHADA* » aux Editions CREDIJ.



PERSONNES CIBLES

La cible de cette session de formation est principalement constituée des agents de banques et établissements financiers ainsi que des autres juristes et professionnels intervenant dans le recouvrement des créances impayées.

Les services juridiques des entreprises trouveront également des réponses adaptées aux problématiques qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction tout comme les professionnels du microcrédit.

Sont également attendus, les professionnels collaborant avec ces institutions, notamment les notaires, les magistrats ou les huissiers chargés de l'exécution et du recouvrement des créances.

La pratique des saisies et notamment des saisies de biens meubles et des saisies immobilières étant une part considérable de l'activité de certains avocats, ceux-ci doivent être particulièrement intéressés par la maîtrise des règles gouvernant la matière.

OBJECTIFS

L'ensemble des mécanismes prévus par l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution seront présentés.

Un accent tout particulier sera porté sur :

- Les techniques juridiques aux fins de recouvrement simplifié à savoir les procédures d'injonction de payer, d'injonction de délivrer et d'injonction de restituer;
- Les techniques aux fins de recouvrement forcé aussi bien sur les biens meubles que sur les immeubles;
- Les techniques intéressants tout particulièrement les professionnels de la banque et des établissements financiers comme la saisie conservatoire de créances, la saisie-attribution, la saisie-immobilière ou encore la saisie d'impenses.

Il s'agira également de donner aux acteurs du recouvrement de créances et des voies d'exécution de **nombreux conseils pratiques** afin d'appréhender au mieux l'ensemble des règles de l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Ainsi **les meilleures pratiques de recouvrement des créances bancaires** et **les nombreux choix d'opportunité** seront présentés.

METHODOLOGIE

La méthodologie retenue est participative et guidée. Des présentations magistrales introduiront chacun des sujets retenus, et à leur suite, interviendront des séances de discussion pendant lesquelles chaque participant pourra exposer ses préoccupations.



PROGRAMME

MERCREDI 08 JUILLET 2015	
MATINEE	<ul style="list-style-type: none">• Introduction et présentation générale de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution.• Présentation des techniques juridiques et des mécanismes de recouvrement des créances
APRES-MIDI	<ul style="list-style-type: none">• Etude des différentes stratégies en matière de recouvrement des créances bancaires• Conseils pratiques et partage d'expérience sur les meilleurs choix à effectuer dans le cadre des procédures de recouvrement de créance
SOIREE	<ul style="list-style-type: none">• Séance de discussion• Présentation du rapport de la formation

FORMATEUR

- **Joseph DJOGBENOU**, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, Avocat au Barreau du Bénin. Le Professeur Joseph DJOGBENOU est l'auteur d'un ouvrage sur les voies d'exécution en droit OHADA. Le cabinet d'avocats qu'il dirige à Cotonou conseille et assiste plusieurs institutions bancaires et financières en la matière. De plus, le Professeur DJOGBENOU enseigne cette matière dans les Universités depuis plusieurs années.

LIEU DE LA FORMATION

- La formation se déroulera au Grand Hôtel Pullman à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

COÛT DE LA FORMATION

- Le coût de la formation est de F CFA DEUX CENT MILLE (200 000) ou TROIS CENT TRENTE DOLLARS (330) par participant.
- Cette participation comprend le déjeuner ainsi que l'intégralité de la formation. Les frais de transport sont à la charge des participants ou de leur institution.

Cette somme est payable :

- Par chèque au nom du « CREDIJ » envoyé à l'adresse suivante :

CREDIJ
Lot 957, Sikècodji Enagnon
Immeuble Fifamin
Rue 222 Porte 1045
01 BP 4452

- Par virement bancaire au compte :

CREDIJ - FACULTE DE DROIT UAC
AGENCE XWLACODJI
BJ115 01011 035100300008 12
BANQUE ATLANTIQUE BENIN

INSCRIPTIONS - CONTACTS

Les inscriptions seront adressées aux adresses ci-dessous, au plus tard le 1^{er} juillet 2015. Un formulaire de renseignement sera ensuite adressé à chaque participant.

CREDIJ
Lot 957, Sikècodji Enagnon
Immeuble Fifamin
Rue 222 Porte 1045
01 BP 4452

Courriels : guillaume.reisacher@credij.org
nicolinassogba@credij.org

Téléphones : +229 61413334 / + 00 33 6 08 60 98 38
+229 95568375